



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SAMM INVEST – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 27 février 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 18/02/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SAMM INVEST Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : – L'activité de marchand de biens ; – L'achat, l'échange, la location et la vente de tous biens meubles et tous biens immobiliers de quelque nature qu'ils soient ; – L'activité de promotion, construction, rénovation immobilière, la réalisation de lotissements ; – La prise de participation dans tous les groupements, sociétés ou entreprises français et étrangers, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement, et de tous intérêts dans toutes sociétés exerçant l'une ou plusieurs des activités précisées ci-avant ; – Et plus généralement toutes opérations de toute nature pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou tout objet similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation ou le développement. Siège social : 25 rue christian le corre, 56700 HENNEBONT Capital : 1 000 € Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LORIENT Président : YMEAM, SASU au capital de 30000 euros, ayant son siège social 25 rue christian le corre, 56700 HENNEBONT, RCS LORIENT n°988819058 Directeur général : Monsieur ACAR Salih, demeurant 10 bis rue de l'entente cordiale, 56100 LORIENT Admission aux assemblées et droits de votes : Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales Clause d'agrément : Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
